

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'APPUI AU
MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DANS LA FINALISATION DU
PLAN DÉCENNAL ET LA PRÉPARATION DE SON PIPELINE D'INVESTISSEMENTS
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ZR-PURUK-543687-CS-CQS Mai 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo fait face à une croissance urbaine massive, marquée par une expansion démographique rapide de ses métropoles et de ses villes minières secondaires. Cette dynamique, porteuse d'opportunités, engendre également des défis critiques en matière de planification territoriale et de gouvernance urbaine, de gestion des infrastructures et d'accès aux services de base, ainsi qu'en matière de vulnérabilité face aux risques climatiques, notamment le phénomène de ravinement et d'érosion.

Pour répondre spécifiquement à la crise érosive à Kananga, le Gouvernement de la RDC a conclu, le 10 octobre 2022, un accord de crédit de 100 millions USD avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga (PURUK). Sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), ce projet s'articule autour de deux composantes (i) une composante 1 d'urgence pour la protection des habitations et infrastructures vitales contre les érosions et (ii) une composante 2 de gestion résiliente à moyen et long terme, incluant le renforcement des capacités institutionnelles, le développement de systèmes de gestion des risques et le financement d'infrastructures durables.

Cette mission de consultance s'inscrit dans le cadre des objectifs de renforcement des capacités institutionnelles de ladite composante 2. En effet, le passage d'une logique de gestion d'urgence à une performance structurelle et de résilience urbaine exige un développement stratégique et opérationnel du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat qui a des compétences clés en matière de gestion urbaine. Dans cette perspective, le MUH a engagé l'élaboration d'un Plan décennal (2026-2036) qui définit la trajectoire stratégique de modernisation du secteur urbain. En parallèle, le Ministère a l'ambition de mobiliser un financement de type Programme Axé sur les Résultats (PforR) de la Banque mondiale, qui appuierait certains éléments du Plan décennal et dont ce dernier constituerait le programme de soutien au gouvernement dit *programme support*. Ce mécanisme suppose en amont un travail spécifique de préparation, à la fois sur le *programme support* et sur les conditions techniques permettant au MUH d'engager le moment venu un dialogue structuré avec la Banque mondiale.

C'est dans ce cadre que le MUH sollicite le recrutement d'un Cabinet d'Assistance Technique, à profil ingénierie d'infrastructure urbaine, pour appuyer la finalisation du Plan décennal et la préparation de son pipeline d'investissements.

2. DESCRIPTION DE LA MISSION

2.1 Objectif de la mission

Objectif global

Appuyer le MUH dans la finalisation de son Plan décennal 2026-2036 et dans la préparation de sa mise en œuvre, dans le cadre d'un appui potentiel de la Banque mondiale à certaines composantes dudit Plan.

Objectifs spécifiques

Objectif 1. Appuyer le MUH dans la finalisation du Plan décennal et dans la structuration d'un cadre programmatique d'investissements adossé audit Plan.

Objectif 2. Consolider un portefeuille de sous-projets d'infrastructure dans les villes cibles, qui constituera un premier volet de mise en œuvre du Plan décennal susceptible d'être appuyé par la Banque mondiale.

Objectif 3. Réaliser une étude de faisabilité sur un échantillon de sous-projets de la liste restreinte.

2.2 Liens hiérarchiques et lieu de travail

Le Cabinet sera recruté par le projet PURUK et sera placé sous l'autorité du Ministre d'État, du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, et la supervision du Secrétariat Général à l'Urbanisme et à l'Habitat. Il collaborera étroitement avec I de la Cellule de Coordination et de Promotion des Projets d'Urbanisme (CPU).

Des missions de terrain seront requises.

2.3 Portée géographique

La mission couvrira les villes cibles préliminairement retenues, organisées autour de deux corridors :

- Corridor d'Inga : Moanda, Kasangulu, Kwilu-Ngongo, Matadi et Boma.
- Corridor de Lobito : Kolwezi, Kipushi, Likasi, et Lubumbashi.

Le périmètre pourra être ajusté en début de mission le cas échéant.

2.4 Attributions et tâches

Le Cabinet adoptera une approche participative en collaboration avec le MUH, la CPU, les Gouvernorats et services techniques provinciaux, les services techniques des villes, et les ministères transversaux pertinents. Tout au long de la mission, le Cabinet capitalisera les plans

et études existants ayant trait aux investissements et l'urbanisme dans ces villes, plutôt que de reprendre un travail déjà engagé.

Volet 1. Appui à la finalisation du Plan décennal et à la structuration d'un cadre programmatique d'investissements

Le Cabinet appuiera le MUH dans la consolidation de la version provisoire du Plan décennal, puis dans la structuration d'un cadre programmatique d'investissements découlant dudit Plan. Ce volet couvre notamment :

- La consolidation programmatique du Plan, structurant la trajectoire décennale en un cadre d'investissements précis, avec un périmètre délimité (frontières sectorielles, géographiques et temporelles).
- L'identification d'un cadre de dépenses associé, donnant une estimation des enveloppes par grande catégorie d'investissements.
- La consolidation de la chaîne de résultats et du cadre de suivi, avec des indicateurs mesurables permettant d'apprécier l'atteinte des résultats.
- Une appréciation d'ensemble du profil de risques environnementaux et sociaux des investissements envisagés.

Livrable : Cadre programmatique d'investissements, accompagné d'une note de synthèse sur les évolutions apportées au Plan décennal.

Volet 2. Identification et priorisation des sous-projets

Le Cabinet devra décliner le cadre programmatique au niveau des villes cibles des corridors d'Inga et de Lobito. Il commencera par cartographier, dans chaque ville cible, les plans et études de planification existants susceptibles de comporter des investissements, qu'il s'agisse d'instruments d'urbanisme ou de programmation d'investissements (Plans Directeurs d'Urbanisme, Plans Urbains de Référence, Plans d'Investissement Prioritaires, plans de développement urbain, schémas d'aménagement provinciaux). Cette cartographie constituera la matière première de l'identification des sous-projets et permettra de valoriser le travail déjà réalisé au niveau territorial.

Sur cette base, le Cabinet établira, pour chaque ville, une longue liste des investissements proposés. Il conduira ce travail en lien étroit avec les municipalités, par des consultations ciblées et des ateliers de travail, afin d'assurer leur appropriation de la démarche et consolider la longue liste.

Lorsqu'une ville cible ne dispose d'aucun plan ou étude exploitable, le Cabinet appuiera les acteurs locaux dans la formulation des sous-projets. Cette formulation intégrera dès l'amont les

critères de la grille de sélection et de priorisation décrite ci-dessous, de manière à orienter d'emblée les sous-projets vers des options éligibles et à éviter des allers-retours ultérieurs.

Le Cabinet appliquera ensuite une grille de sélection et de priorisation pour passer de la longue liste à une liste restreinte par ville et par typologie d'infrastructure. La grille intégrera :

1. **Éligibilité.** Typologies d'infrastructure éligibles, exclusions, seuils, ancrage requis dans un document de planification urbaine ou d'aménagement.
2. **Screening environnemental et social.** Filtre aligné sur la Bank Policy et la Bank Directive sur le Financement de Programmes Axés sur les Résultats (cf. Annexe 3), excluant en particulier les sous-projets nécessitant une réinstallation involontaire significative ou une acquisition foncière à grande échelle.
3. **Foncier.** Disponibilité des emprises, sécurité juridique, absence de litige.
4. **Résilience climatique.** Robustesse de l'ouvrage face aux aléas et contribution à la résilience du tissu urbain.
5. **Priorisation.** Critères intégrant en premier lieu la **création d'emplois**, ainsi que l'impact attendu, la faisabilité technique, la maturité de préparation et la disponibilité d'un porteur d'exploitation et maintenance (O&M).

L'application de cette grille fait ressortir, au sein de la liste restreinte, les sous-projets à faible risque qui constitueront le portefeuille d'un premier volet de mise en œuvre du Plan décennal, susceptible d'un appui par un PforR. Le Cabinet consolidera ce portefeuille au niveau programme.

Livrable : Rapport d'identification et de priorisation des sous-projets (longue liste, liste restreinte, portefeuille consolidé).

Volet 3. Études de faisabilité

Le Cabinet préparera une étude de faisabilité sommaire sur un échantillon de trois à cinq sous-projets retenus dans la liste restreinte, sélectionnés avec le MUH. La sélection de cet échantillon privilégiera les sous-projets à **fort potentiel de création d'emplois**. L'étude couvre pour chaque sous-projet :

- Faisabilité technique : description, dimensionnement de principe, contraintes du site, estimation d'enveloppe.
- Application des filtres environnemental et social, foncier et résilience climatique définis au Volet 2.

Pour chaque sous-projet, le Cabinet s'appuiera en priorité sur les études techniques déjà disponibles au niveau territorial.

L'envergure de la mission du Cabinet s'arrêtera à l'étude de faisabilité. La conception détaillée et la préparation à la mise en œuvre des sous-projets fera l'objet d'un marché ultérieurement.

Livrable : Notes concernant la faisabilité par sous-projet.

Volet 4. Synthèse

Le Cabinet consolidera les livrables des Volets 1 à 3 dans un rapport final restitué en atelier de clôture.

Livrable : Rapport final.

3. LIVRABLES ATTENDUS

Livrable	Volet
Note de cadrage et plan de travail	Démarrage
Cadre programmatique d'investissements et note de synthèse	Volet 1
Rapport d'identification et de priorisation des sous-projets	Volet 2
Notes de faisabilité par sous-projet	Volet 3
Rapport final	Volet 4

4. DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

La mission du Cabinet se déroulera sur une durée de deux cent quarante (240) hommes-jours étalée sur une durée de six (6) mois à compter de la date de la contractualisation.

5. PROFIL DU CABINET

Le Cabinet devra disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience en préparation d'opérations d'infrastructure urbaine en Afrique subsaharienne, et avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires de préparation de pipeline d'investissements urbains au cours des cinq (5) dernières années, idéalement dans le cadre d'opérations financées par la Banque mondiale ou un bailleur équivalent. Une expérience préalable en RDC sera très fortement valorisée.

Équipe clé

- Un Chef de mission, urbaniste ou ingénieur senior. Master (Bac+5 minimum), au moins quinze (15) ans d'expérience, dont une expérience confirmée de pilotage de missions de préparation d'opérations d'infrastructure urbaine financées par un bailleur international. Excellente maîtrise du français.
- Un Ingénieur VRD (Voirie et Réseaux Divers) ou équivalent. Master (Bac+5 minimum), au moins dix (10) ans d'expérience en préparation de projets de voirie et drainage urbain en Afrique subsaharienne.
- Un Expert sauvegardes environnementales et sociales. Master (Bac+5 minimum), au moins dix (10) ans d'expérience en cadres de sauvegardes de la Banque mondiale ou de bailleurs

équivalents, dont une expérience opérationnelle des règles applicables aux Programmes Axés sur les Résultats.

- Un Expert résilience climatique. Master (Bac+5 minimum), au moins huit (8) ans d'expérience en intégration de la résilience climatique dans les infrastructures urbaines.
- Un Urbaniste senior. Master (Bac+5 minimum), au moins dix (10) ans d'expérience en planification urbaine et gestion foncière urbaine, avec connaissance du contexte RDC.

6. CRITÈRES DE SELECTION

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur les qualifications du consultant telle que décrite à la Section VII, paragraphe 7.11 du règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2025.

7. ANNEXES

Annexe 1. Note conceptuelle préliminaire du PforR Villes Secondaires.

Annexe 2. Version provisoire du Plan décennal 2026-2036 du MUH.

Annexe 3. Bank Policy: Program-for-Results Financing et Bank Directive: Program-for-Results Financing.